L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 24 AOUT 1866. | Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $4; par semestre, $2.
TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $3 [illegible] le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 30 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 24 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par B. Turpin—à son magasin d'encan, rue Vieille-Levée, eaux de vie, whisky, vins, vermouth, absynthe, huile d'olive, capres, sardines, sucre, &c.

Par Gardner Smith, Yeizer & Co—à 10 heures, continuation de la vente du stock entier de marchandises et d'articles de fantaisie, de M. Ant. Favre, encoignure des rues Bienville et Chartres.

Par D. E. Morphy—à 10 heures, à l'entrepôt Union 30 rouleaux de cordes de chanvre et de Manille.

Par S. Guinault—coin Bienville et Passage de la Bourse—meubles et divers articles.

Par R. Gutierrez—au No. 94 de la rue de Chartres—meubles, livres, pattes, montres en or française, &c.

Par A. Feiber & Co—au No. 84 de la rue du Camp—marchandises sèches, lingerie, bottes, souliers, &c.

Par Hoffman & Marks—au No. 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches et lingerie.

Les acheteurs de beaux terrains, pour magasins ou entrepôts, se souviendront de la vente que font demain MM. Palfrey & Co.

Les deux Partis.

Si le parti radical eut été moins absolu dans sa conduite et que sa politique se fut bornée à ne vouloir tirer de la situation que les conséquences qui en découlaient naturellement, il serait encore aujourd'hui aussi fort qu'il l'était pendant la guerre. La conséquence la moins contestable de la guerre était l'abolition de l'esclavage, encore pour l'admettre fallait-il admettre le droit de la force que la Constitution condamne. Mais l'admission de ce droit n'en traînait pas comme nécessité logique toutes les mesures que le parti radical a votées non pour tuer une chose que la guerre avait tuée suffisamment et qui n'avait pas besoin d'être tuée deux fois pour être morte, mais pour exploiter une situation obscurcie, tout exprès dans l'intérêt unique de la domination du parti même. Telle est la grande faute des Radicaux, faute qu'ils aggravent tous les jours en voulant la couvrir du prétexte de la sûreté des unionistes et de la liberté universelle dans le Sud.

De là les faux rapports, les mensonges, les diffamations et les calomnies répandus systématiquement contre le Sud par la presse radicale. Cette presse repousse la sincérité des anciens Etats à esclaves, elle se refuse à croire qu'il puisse y avoir retour et honnêteté [illegible] un homme né sur les bords du golfe, elle tourne en dérision les délibérations des conventions et des législatures et plus le Sud s'est prêté par raison au nouvel ordre de choses que la guerre a établi, plus on lui a contesté et plus on lui conteste encore aujourd'hui la sincérité du sentiment qui le guide.

Par conséquent la guerre, finie sur les champs de bataille, se continue dans la paix, non avec le fusil ou le canon, dont un seul coup n'a retenti depuis la capitulation de l'armée de Virginie, mais par des discours venimeux, des assertions mensongères, des insinuations perfides, des accusations haineuses, par des votes enfin qui ont réduit à l'état d'ilotes ceux qui, pendant plus de cinquante ans, avaient gouverné le pays avec gloire.

Les mesures exceptionnelles prises par les Radicaux étaient-elles donc nécessaires pour sauver la république? Qui le croira? et qui osera l'écrire dans l'avenir? Personne, pas même le plus forcené Radical, s'il savait que sa conscience n'est pas un secret connu de Dieu seul.

Comme parti les radicaux disent, nous ne pouvons permettre l'alliance des votes du Sud et des votes du Nord, car cette alliance nous tuerait et le meilleur, le seul moyen que nous ayons de l'empêcher c'est de remettre la restauration congressionnelle du Sud après l'élection présidentielle de 1868. Quand nous aurons élu un président radical, alors le danger sera passé et ce qui restera de la morgue du Sud ne sera plus à craindre.

Voilà le raisonnement, voila le calcul. On en voit tout de suite l'impudeur et la faiblesse. En effet, si cette alliance maudite cause tant de frayeur, il faut donc qu'elle ait quelque justice en soi et que de terribles torts pèsent sur la conscience de ceux qui l'éprouvent. Le plus grand de leurs torts, et le tort qui les résume tous, c'est d'avoir précipité le pays vers une crise plus dangereuse que celle de l'esclavage, car cette crise est une de celles qui ne passent pas en un jour, mais qui durent des années et aboutissent à des révolutions qui changent radicalement les institutions politiques d'un peuple.

Et ce tort, néanmoins, qui dépasse de beaucoup tous ceux que le Sud a pu avoir, est juste celui ce qu'il faut dissimuler à tout prix, car une fois compris par le peuple, il en serait bien vite fait justice. Le comble de la mauvaise foi est là. A supposer que l'alliance dont il est question puisse former une majorité constitutionnelle, faut-il donc en empêcher l'existence dans l'intérêt de la minorité?

Que peuvent redouter les radicaux? craignent-ils que la guerre, la guerre des champs de bataille, recommence, si le Sud est restauré dans ses droits parlementaires? Non, ce n'est pas ce que les radicaux prévoient. Craignent-ils que l'esclavage soit rétabli? Non, ils ne craignent pas cela non plus, attendu qu'ils n'ont pas la moindre raison de le craindre. Il ne s'est manifesté nulle part dans le Sud des sentiments annonçant l'envie de revenir sur le passé et de rétablir ce que la loi des événements a détruit bien plus que la haine ou la puissance des hommes.

Le rétablissement de l'esclavage est bien ce que les radicaux auraient à redouter le plus, s'ils étaient vraiment honnêtes et sincères envers la race affranchie. Eh bien, ils savent que cette rédition de l'abolition n'est pas à craindre et qu'elle ne le serait pas même à supposer qu'elle fut possible. Alors, quelle est donc la cause de leur inquiétude profonde, de leur vigilance ombrageuse et de leurs perpétuels soupçons? Nous ne pouvons la trouver que dans le péril qu'une restauration complète du Sud ferait courir à leur influence, car pour tout le reste la révolution est sauvegardée amplement. Nous publions plus loin les résolutions de la convention de Philadelphie; qu'on les lise avec attention et l'on verra qu'elles sont rassurantes sur toutes les grandes questions qui devraient tenir le plus au cœur des radicaux s'ils ne cherchaient uniquement dans la situation le moyen de consolider et de perpétuer leur pouvoir!

L'abolition n'est-elle pas bien garantie dans ces résolutions? et n'y a-t-on pas bien gardé tout les conséquences les plus outrées de la guerre en ce qui concerne la guerre même et ceux qui l'ont soutenue? La Convention ne s'est-elle pas prononcée hautement contre le payement de la dette confédérée, contractée pour soutenir la résistance? La convention n'a-t-elle pas eu le soin encore de consacrer les droits des soldats et des familles de soldats unionistes sur la reconnaissance du pays tout entier, bien que la guerre faite par ces soldats en ait ruiné et dépeuplé une partie? Que demander après cela qui ait une ombre de légitimité ou de justice?

Eh bien, pourquoi les radicaux n'imitent-ils pas les conservateurs dans leur conduite envers les citoyens du Sud? Pourquoi n'ont-ils pas la même confiance en eux? Pourquoi n'ont-ils pas le même respect pour les lois et la constitution? Pourquoi redoutent-ils l'épreuve de l'égalité congressionnelle?

Parce qu'apparemment cette épreuve pourrait être contre eux, et cette crainte les condamne, car les conservateurs du Nord ont fait pour l'Union autant que les radicaux quand il s'est agi d'employer les moyens de force. Seulement, ils ne croient pas qu'il soit permis d'annihiler tout un peuple parce que, sur tel sujet constitutionnel, ce peuple n'a pas pensé comme eux et a voulu soutenir une opinion qu'il croyait juste avec la force qui lui était propre, la force de résistance, la seule qu'il ait jamais eue.

LA SAINT LOUIS A LA CATHÉDRALE. — La cathédrale célébrera, cette année, avec plus de solennité qu'à l'ordinaire, la fête de saint Louis. On y chantera la grand'messe solennelle en si bémol de Neukomm. Mme Urban-Fleury a bien voulu promettre son concours dans cette circonstance. En outre, les meilleurs chanteurs de la ville s'y feront entendre. M. Vanderlucht, l'artiste appelé à jouir ici d'une grande popularité, a consenti à accompagner plusieurs morceaux. Enfin, malgré les nombreuses émigrations à la campagne, M. H. Dubos a réussi à s'entourer d'un chœur nombreux et choisi. Les fidèles de la paroisse métropolitaine peuvent donc compter sur une solennité digne de leur fête patronale.

Le bateau à vapeur MARY, commandant Myers, partira samedi prochain, après l'arrivée des chars du chemin de fer Pontchartrain, du MIDI, pour la baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.

PLATEFORME DE LA CONVENTION DE PHILADELPHIE.

La Convention Nationale de l'Union, aujourd'hui assemblée dans la ville de Philadelphie et composée de délégués de tous les Etats et Territoires de l'Union, instruits par les enseignements qu'il a plu au Maître Suprême de l'univers de donner pendant les cinq dernières années au peuple américain, profondément pénétrée des bienfaits du retour de la paix, désireuse, avec la grande majorité des citoyens de l'Union, d'oublier et de pardonner en toute sincérité le passé, vénérant la Constitution telle qu'elle nous est venue de nos ancêtres, regardant l'Union restaurée comme plus sacrée que jamais, envisageant l'avenir comme gros d'épreuves de toute espèce, émet et proclame par les présentes, la déclaration de principes et de résolutions suivante, que ses membres ont adoptée avec une parfaite unanimité:

Premièrement.—C'est plein de reconnaissance envers Dieu que nous saluons la fin de la guerre et le retour de la paix dans notre patrie affligée et bien-aimée.

Secondement.—La guerre qui vient de finir a maintenu l'autorité de la Constitution, avec tous les pouvoirs qu'elle confère et toutes les restrictions qu'elle impose au gouvernement général, sans en rien retrancher et sans y rien changer, et elle a préservé l'Union avec l'égalité des droits, la dignité et l'autorité des Etats dans toute leur intégrité.

Troisièmement. — La représentation dans le Congrès des Etats Unis et dans le Collége Electoral est un droit reconnu par la Constitution à chaque Etat, et un devoir imposé à son peuple, droit fondamental de sa nature et essentiel au mécanisme de nos institutions républicaines; et ni le congrès, ni le gouvernement général, n'est investi du pouvoir ou de l'autorité de denier ce droit ou d'en restreindre l'exercice dans un Etat quelconque.

Quatrièmement.—Nous adjurons le peuple des Etats Unis de ne choisir pour membres du Congrès que des hommes qui reconnaissent ce droit fondamental de représentation, et qui s'engageront à admettre parmi eux les représentants loyaux de tout Etat fidèle à son allégeance envers les Etats-Unis, réserve faite du droit constitutionnel que possède chacune des deux Chambres de juger de la validité de l'élection et des qualifications de ses propres membres.

Cinquièmement.—La Constitution des Etats-Unis et les lois qui en dérivent, sont la loi suprême du pays, sans égard pour ce que les constitutions et les lois des différents Etats puissent renfermer de contraire. Tous les pouvoirs qui ne sont pas conférés par la Constitution au gouvernement général, et ceux dont l'exercice n'est pas interdit aux Etats par la dite Constitution, sont réservés aux Etats et à leurs citoyens. Parmi ces droits ainsi réservés aux Etats, est celui de prescrire les qualifications nécessaires pour exercer le privilége électoral, et le Congrès n'a pas le pouvoir d'y porter atteinte. Aucun Etat ou groupe d'Etats n'a le droit de se retirer de l'Union, ni d'exclure, par l'entremise de ses représentants au Congrès, un ou plusieurs Etats de l'Union. *L'Union des Etats est perpétuelle.*

Sixièmement.—Des amendements peuvent être introduits à la Constitution des Etats-Unis par le peuple des dits Etats, lorsqu'il le jugera convenable, mais seulement dans la forme prescrite par la Constitution; et en proposant ces amendements, soit par le Congrès, soit par une convention, ainsi qu'en les ratifiant, tous les Etats de l'Union ont un droit égal et imprescriptible de les discuter et de les voter.

Septièmement.—L'esclavage est aboli et prohibé pour jamais; et il n'existe aucun désir ni aucun dessein de la part des Etats du Sud de le rétablir sur le sol ou dans la juridiction des Etats-Unis. Les esclaves affranchis dans tous les Etats de l'Union devraient recevoir, en commun avec les autres habitants, une protection égale dans tous les droits individuels et de propriété.

Huitièmement. — Tandis que, d'une part, nous regardons comme entièrement invalide toute obligation encourue ou souscrite pour faire la guerre aux Etats-Unis, nous reconnaissons, de l'autre, la dette de la nation comme sacrée et inviolable, et nous proclamons que notre intention est, en la remboursant intégralement, comme en nous acquittant de toutes les autres obligations nationales, de maintenir intacts et irréprochables l'honneur et le crédit de la république.

Neuvièmement. — Il est du devoir du gouvernement national de reconnaître les services rendus par les soldats et les marins fédéraux dans la lutte qui vient de finir, en faisant promptement droit à toutes leurs justes réclamations et en étendant à ceux qui ont survécu et aux veuves et aux orphelins de ceux qui sont morts la plus tendre et la plus généreuse sollicitude.

Dixièmement. — Dans la personne d'ANDREW JOHNSON, Président des Etats-Unis, qui, dans l'exercice de ses hautes fonctions, a fait preuve d'un dévouement inaltérable à la Constitution, aux lois et aux intérêts du pays, est resté insensible aux persécutions et aux reproches immérités et a eu une confiance sans bornes dans le peuple et dans les principes du gouvernement, nous reconnaissons un chef magistrat digne de la nation et à la hauteur de la difficile mission qui lui a échu en partage, et nous lui offrons, dans l'exercice de ses hautes fonctions, le témoignage de notre profond respect et l'assurance de notre cordial et sincère appui.

Nouvelles de la frontière Mexicaine

Nous trouvons ce qui suit dans le *Courrier* du Rio Grande du 17:

MATAMOROS.

Il y a des pays où l'armée n'est pas corps délibérant; il paraît qu'à Matamoros la soldatesque délibère peu, mais va vite en besogne lorsqu'il s'agit de descendre du pavois, et même de battre un chef impopulaire. Témoin l'affaire Carbajal—Voici le plébiscite explicatif publié par l'armée en cette occasion. Pour nous, ce que nous y remarquons d'abord, c'est que la bonne vieille coutume mexicaine si favorable aux traineurs de sabre, d'avoir au moins un officier supérieur pour chaque escouade de 10 ou 12 soldats, est en pleine faveur sous le commandement généreux de M. J. J. de la Garza.

Après avoir compté les généraux, les colonels, les lieutenants colonels et tout le menu fretin qui boit, mange et se goberge à grands coups de *pesos*, on n'est plus étonné qu'il ne reste pas un maravedis en caisse pour déposer dans la pauvre petit boursicot de cuir, très vide et bien sale, du *pelado* mexicain dont le grade se connaît à la manche, et ce de six sous de galon de laine.

Ainsi, on compte parmi les signataires du manifeste:
1 général,
5 colonels,
10 lieutenants colonels,
12 commandants.

Plus des capitaines et autres officiers subalternes assez pour former un régiment. M. Servando Canales s'est abstenu, ainsi que d'autres officiers supérieurs. Et il n'y a pas à Matamoros plus de 1,500 hommes de garnison, divisés en deux brigades, si nous ne comptons pas les soldats, un lieutenant colonel pour 150, et ainsi de suite.

Voici les raisons que ces troupes donnent pour expliquer leur conduite envers un de leurs chefs:

"Considérant que le citoyen Jose Maria J. Carvajal qui fonctionne dans l'Etat comme gouverneur et Commandant militaire est le moins à propos pour le régir dans les circonstances actuelles, parce que non seulement il est incapable de se procurer les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses de la garnison, mais qu'il tarit les sources d'où elles pourraient se tirer.

"Considérant que les sommes qui ont pu s'obtenir de la ville ont été transportées en dépenses sans nécessité, au détriment des premiers besoins du soldat.

"Considérant que la marche politique du citoyen Carvajal a été faible et indécise, quand les circonstances présentes en exigeaient une ferme et énergique.

"Considérant l'impopularité absolue du citoyen Carvajal aussi bien en cette ville que dans le voisinage, circonstance qui, seule, rend impossible sa permanence au pouvoir.

"Considérant, enfin, qu'il incombe à la garnison de couper court à tous ces maux qui constituent un péril imminent, les chefs, officiers et soldats de ladite garnison ont résolu:

"1o Retirer le citoyen Jose M. J. Carvajal comme gouverneur et commandant militaire de l'Etat de Tamaulipas.

"2o Nommer à sa place le citoyen colonel Servando Canales, à cause des services qu'il a rendus à la cause nationale, et pour la confiance qu'on a en lui.

"3o Qu'il sera donné avis au président constitutionnel de la république, M. Benito Juarez, du changement survenu dans le personnel du gouvernement de cet Etat, et des motifs qui en furent la cause, protestant d'une manière solennelle respecter en tout les dispositions qui émanent du gouvernement suprême de la nation.

"4o Qu'il en soit aussi donné avis à M. le colonel Servando Canales, afin qu'il prenne charge de ses fonctions militaires et politiques dans l'Etat."

Suivent les signatures.

Evacuation de Tampico.

CONVENTION MILITAIRE signée par le général Don Desiderio Pavon commandant en chef les troupes libérales mexicaines qui opèrent sur Tampico, et MM. Revaud, chef des forces maritimes françaises, et Langlois chef des forces françaises de Tampico.

Article 1er—Les forces françaises occupant aujourd'hui le poste de la Casa de Mate, et le quartier No 8, prendront place demain 8 courant, de 2 à 3 heures après-midi, sur le môle de ce port pour s'embarquer avec armes et bagages, bannière déployée, clairons jouant la marche, et chaque homme muni d'autant de cartouches qu'il en peut porter.

Art. 2—Les forces belligérantes observeront religieusement un armistice depuis ce moment jusqu'à la sortie de la barre par les canonnières françaises, et les troupes qu'elles transportent.

Art. 3—Les sujets français résidant à Tampico, y restant avec toutes les garanties désirables, et M. le consul Don Carlos de St Charles, chargé des consulats de France et de Belgique, reste également dans l'exercice de ses fonctions dans toute la plénitude requise.

Fait double à Tampico, le 7 août 1866.
Signé, Desiderio Pavon—S. Revaud—S. Langlois.

L'évacuation de Tampico par une poignée de braves qui en sont sortis avec tous les honneurs de la guerre, si elle ne fait pas partie d'un plan de campagne, ou si elle n'a pas pour cause la haute politique, est une véritable catastrophe. Des trois articles de la capitulation, le troisième nous paraît surtout avoir été exigé par des hommes qui, vaincus plutôt faute d'aide que par la bravoure d'un ennemi nombreux, n'entendent pas céder une ligne des conditions auxquelles ils ont droit.

En effet, les libéraux frappés de la persévérance de ces soldats qui les tinrent pendant plus de deux mois en échec devant des fortifications à peine ébauchées, ont été forcés d'accepter la résidence dans Tampico du consul de deux nations avec lesquelles la république mexicaine a cessé ses relations diplomatiques.

Cette capitulation qui paraît plutôt avoir été dictée par ceux qui quittèrent le poste, que par ceux qui entrèrent, réserve au soi disant vaincu ses armes, ses drapeaux, tout ce qui est cher au soldat; et ne laisse à l'autre parti que les murs nus d'une enceinte. Le séjour de la ville et la jouissance paisible de leurs propriétés sont aussi garantis aux français de Tampico.

ENCORE UN.

M. Juan Jose de la Garza, commandant supérieur de toutes les forces de Tamaulipas, n'a pu s'acclimater à Matamoros.

Son acabit politique ne lui a pas permis un séjour de plus de sept semaines dans cette ville si difficile à contenter. Décrété d'arrestation, et arrêté en effet, lundi dernier, le second personnage de l'Etat s'est vu obligé de demander du temps pour arranger ses affaires privées. Mis en liberté sur parole par ses anciens subordonnés, M. de la Garza est maintenant ici, sous le même toit que M. Carvajal.—C'est très curieux, et de la rive texienne où nous sommes comme aux premières loges d'un théâtre, nous assistons tous les jours à quelque nouvelle comédie.—On annonce qu'un drame est à l'étude.

PRESTAMO.—Les Mexicains connaissent l'opération de la soustraction. Entendons nous, et honni soit qui mal y pense. Nous voulons dire que: qui de 150 ôte 50, reste 100, et que si on recommence à soustraire encore 50, il n'y a plus sur le papier que 50. C'est exactement ce qui est arrivé pour le projet du fameux *prestamo* qui est maintenant sur le tapis de la ville héroïque. D'abord coté à 150 mille piastres, dont on avait un besoin *très urgent*, il est tout doucement descendu des deux tiers. Une commission composée de quatre commissaires prisseurs: deux étrangers et deux mexicains, devra spécifier la quantité que chacun aura à fournir, car personne ou bien peu de monde, sera exempté de ce nouvel impôt.—Peuple impôsé, peuple mal disposé, dit le proverbe. On verra.

M. CORTINA — Ce monsieur recrute autant qu'il peut à Roma, Reynosa et Mier. Ses ennemis disent qu'il fait sa pelotte, pour venir y jouer dans les plaines de Matamoros; mais c'est de la médisance.

Le *Courrier* du Rio Grande du 18 contient les nouvelles et commentaires qui suivent:

L'ANTONIA.—Hier, le bruit courait ici que l'Antonia avait été expédiée de Matamoros avec des canons et des munitions de guerre destinés à Tampico, et que le tout, vapeur et chargement, avait été capturé par l'Adonis. Ce bruit manque encore de confirmation, mais pourrait bien être vrai. Hier, selon le rapport maritime, expédié au *Courrier*, l'Adonis n'était pas en rade. Il n'y a pas de doute que la plus grande surveillance sera établie sur la côte mexicaine.

SERVANDO CANALES.—Le 13 août 1866, M. le colonel de cavalerie Servando Canales, gouverneur et commandant militaire du Tamaulipas, a lancé une proclamation, ou plutôt une adresse à ses concitoyens. C'est la mode au Mexique et M. S. Canales tient à suivre les modes de son pays. C'est trop juste.

Seulement nous remarquons dans sa lettre quelques paroles qui nous paraissent inexplicables. Ce sont celles-ci: « Par votre vote et celui de mes compagnons d'armes, etc. » Comment, *votre vote!* Est-ce que les citoyens ont été appelés à ajouter leurs suffrages à celui des compagnons d'armes du gouverneur du Tamaulipas? Est-ce que le peuple a aussi voté dans cette affaire, qui fut pour tout le monde une surprise? Nous l'ignorions, mais les paroles de M. le colonel Canales nous apprennent que les pékins ont figuré dans le coup d'Etat.

On peut tout dire à un grand peuple, et le gouverneur Canales qui le sait, et qui considère sans doute ses concitoyens de Matamoros comme un peuple très grand, leur fait un aveu dangereux partout ailleurs. Il dit: « Je vois bien que la situation que nous traversons est très difficile et si je me suis décidé à l'affronter, c'est etc., etc. » La situation est difficile! Mais pourquoi? Les libéraux ne sont-ils pas maîtres sans conteste de tout le nord du pays? Le 22e degré de latitude coupe en deux San Luis et Tampico; l'un de ces postes est impérial, l'autre libéral. Escobedo est à Monterey, Corona, Patoni, Villagra et autres sont établis dans le nord-ouest. Lui-même, Canales, a en main le principal port, celui par lequel on peut se procurer facilement toute contrebande de guerre — si on la paie. Enfin, l'or des *prestamos* pleut à souhait. Et la position est difficile? Ne serait-ce pas plutôt M. Canales qui l'est?

Nouvelles d'Europe.
PAR LA MALLE DU 31 JUILLET

AUTRICHE.

D'après un bruit qui mérite confirmation, l'évacuation complète de l'empire autrichien par les troupes prussiennes aurait lieu dès que les 20 millions de thalers en numéraire auraient été payés à la Prusse. On affirme, d'après la correspondance Bullier, que le gouvernement impérial est en pourparlers avec la banque pour emprunter cette somme et éviter à l'empire les désastres d'une occupation étrangère prolongée. En attendant, les Prussiens continueront à camper en Bohême et en Moravie.

L'attitude des populations allemandes de l'empire d'Autriche ne mérite pas moins de fixer l'attention.

Il est d'une complète évidence que ces populations tendent à se détacher de plus en plus de la maison de Habsbourg Lorraine.

Elles avaient manifesté déjà une grande irritation lorsque François Joseph, suspendant la constitution, s'était rapproché tout à coup de la Hongrie. Les Allemands d'Autriche ne s'étaient pas trompés sur les conséquences de la réconciliation projetée. Ils avaient compris qu'elle ne pouvait se faire qu'à leur préjudice, en leur enlevant la direction politique, dont les Magyars seraient désormais investis.

Aujourd'hui ces appréhensions sont devenues presque une réalité, car il ne saurait échapper à personne que François Joseph, vaincu par le roi Guillaume et violemment exclu des affaires de l'Allemagne, n'a plus qu'à se jeter entre les bras des Hongrois et des Slaves, qui forment l'énorme majorité des populations de l'empire.

Les Allemands se voient donc à la veille d'être relégués au second plan, eux qui ont eu de tout temps le maniement des affaires, et ont été, dès l'origine, la pierre angulaire de l'édifice. Il existe, en outre, entre eux et les nationalités hongroise et slave, une antipathie qui s'étend à tous les peuples de langue allemande, et on peut dès lors se rendre compte de l'irritation des populations allemandes.

Tel est le fond des choses; et si on veut tirer de cette situation des conclusions logiques, on pourra, sans trop de témérité, entrevoir comme très probable un mouvement des Allemands de l'Autriche pour se détacher de l'empire des Habsbourg et se réunir aux Etats du sud.

Les journaux de Vienne ont fait allusion eux-mêmes, dans ces derniers temps, à la possibilité de ce démembrement de l'Autriche, de sorte que nous pourrions voir un jour le groupe des Etats méridionaux englober une population totale de 12 millions d'habitants, comme nous le disions dans notre numéro du 18 juillet.

Quoi qu'il arrive, l'existence indépendante des pays souabes est maintenant un fait acquis, et le gouvernement français ne manquera pas, dès que la paix sera définitivement rétablie, de conclure avec eux de nouveaux traités de commerce pour renforcer encore les liens et les intérêts qui les unissent à notre pays.

Qu'on établisse ensuite une ligne ferrée directe de Munich et de Stuttgardt à Strasbourg, et une autre de Munich à Mulhouse; la Bavière, le Wurtemberg et Bade auront alors des débouchés faciles et avantageux sur tous les marchés français, leurs marchandises s'écouleront avec les nôtres d'un côté sur l'Océan, de l'autre sur la Méditerranée, et leur indépendance trouvera là, nous n'en doutons pas, de nouvelles et solides garanties.

Pour en revenir à l'Autriche, l'empereur a cru nécessaire de proclamer l'état de siége de Vienne et dans l'archiduché. Aussitôt les journaux ont résolu de se taire, et l'*Ost Deutsche Post* a cessé sa publication; l'irritation était partout extrême.

L'état de siége, dit la *Presse*, de Vienne, arrive comme un coup de foudre dans un ciel serein, et en même temps que la nouvelle de la conclusion imminente de l'armistice. Nos lecteurs comprendront que, pendant toute la durée de ce temps exceptionnel, nous nous imposons la plus grande réserve, autant dans nos articles sur la question du jour que pour les nouvelles que nous aurons à donner sur les faits de guerre, les négociations et les affaires constitutionnelles.

PRUSSE.

Si les journaux de Berlin sont bien informés, le roi Guillaume se contenterait d'annexer à la Prusse, avec les duchés de l'Elbe, quelques-uns des Etats du nord de l'Allemagne, tels que la Hesse-Electorale, le duché de Nassau, la partie supérieure de la Hesse-Darmstadt et la ville libre de Francfort avec son territoire. On ne parle pas du Hanovre dans cette énumération des territoires à médiatiser, mais le but du cabinet de Berlin étant de former une Prusse compacte, il est à croire que le petit royaume hanovrien est destiné à disparaître. On prétend même qu'une de ses provinces, la Frise, sera donnée au grand-duc d'Oldenbourg, dont elle avoisine le territoire.

La Prusse, ainsi agrandie, formera un Etat d'environ 23,000,000 d'habitants et ne s'augmentera guère, par conséquent, que d'une population de 4,300,000 âmes, puisqu'elle en a aujourd'hui près de 19,000,000. Mais le roi Guillaume devant disposer de toutes les forces militaires des souverains qui ne seront pas dépossédés, et dont un seul, la Saxe, est un peu considérable (2,230,000 âmes), il est évident qu'il va se trouver, en réalité, maître de toute l'Allemagne du Nord, et qu'il régnera sur 28,000,000 d'Allemands, de Rhénans et de Slaves.

Il est certain, en outre, que le Parlement central de la Confédération du Nord ne sera qu'un Parlement prussien, puisque la Prusse y pèsera du poids de 23,000,000 d'habitants contre cinq millions formant la population totale des Etats autonomes de l'hégémonie.

La Prusse, avec les 28,000,000 d'habitants sur lesquels elle va étendre sa domination directe ou indirecte, n'occupera encore que le sixième rang en Europe, au point de vue du chiffre de la population. Voici, en effet, comment se classent, sous ce rapport, les grands Etats européens:

Russie	78,000,000
France	37,472,000
Turquie	37,000,000
Autriche (moins la Vénétie)	31,550,000
Grande-Bretagne	29,400,000
Prusse	23 ou 28,000,000
Italie (avec la Vénétie)	23,270,000

Il faut remarquer encore que sur les 23 ou 28 millions d'habitants de la Prusse ou de son hégémonie, il se trouve au moins de 3 millions de Slaves qui n'aspirent qu'à recouvrer leur indépendance, et plus de 2 millions de catholiques de la rive gauche, qui ont toujours causé au cabinet de Berlin de vives préoccupations.

Le duc d'Oldenbourg recevra un agrandissement de territoire. Il paraît que le duc de Saxe-Cobourg ne serait pas oublié; il recevrait les territoires bavarois situés au nord du Mein, ce qui, jusqu'au jour où son duché sera médiatisé comme les autres, lui permettrait de faire une certaine figure dans le monde, puisque la population de son petit Etat serait portée de 160,000 à 760,000 habitants.

Le grand-duc de Hesse-Darmstadt, en perdant le nord de son duché, n'aurait pas lui-même à se plaindre. Il laisserait à la Prusse, au nord du Mein, un territoire de 300,000 âmes pour recevoir, dit-on, sur la rive gauche du Rhin, tout le Palatinat bavarois, c'est-à-dire 610,000 âmes. La question est de savoir s'il échapperait par ce fait à l'hégémonie prussienne.

ITALIE.

On comprend enfin en Italie que le gouvernement a cherché à tromper l'opinion publique en lui représentant comme une victoire la défaite navale de Lissa. On ne s'y dissimule plus que ce combat a été aussi désastreux que peu glorieux pour la flotte italienne. Et comme on avait réussi à persuader au public que cette flotte était de beaucoup supérieure à la flotte autrichienne, le public qui comptait sur une victoire facile, s'en prend à l'amiral Persano, qu'il rend responsable de ce désastre. La *Marineria*, de Gênes, nous apprend qu'il circule dans cette ville une pétition couverte d'un grand nombre de signatures. Cette pétition, adressée au ministre de la marine, demande impérieusement la mise en jugement de l'amiral Persano, et dicte même par avance le jugement qui doit être rendu. Persano, y est il dit, doit être condamné à mort et fusillé, comme le fut autrefois l'amiral anglais Byng. Elle s'exprime ainsi:

« Excellence,

« La bataille de Lissa, qui a coûté à l'Italie la perte de tant d'existences, et celle de deux grands navires, a plongé la ville de Gênes dans la plus grande douleur.

« L'opinion publique accuse de ce déplorable événement l'incapacité proverbiale de l'amiral commandant la flotte.

« Un cri général éclate parmi la population et demande que M. Persano (comme on l'a fait pour l'amiral anglais John Byng) soit traduit devant un conseil de guerre et jugé.

« Comme jadis Venise demandait au Sénat qu'on mît à la tête de la flotte Vittorio Pisani, le peuple génois, appréciateur éminent des choses maritimes, invite Votre Excellence à obtenir de Sa Majesté que, mettant de côté toute considération d'ordre hiérarchique, le commandement de l'escadre italienne soit confié à un homme qui soit à la hauteur des exigences de la patrie, et chez qui la hardiesse soit tempérée par la sagesse, l'habileté et la prudence.

« Cet homme est désigné par la voix de l'opinion publique, c'est le contre amiral, chevalier Galidella Mantica.

« Les soussignés, se rendant les interprètes de cette opinion, ne font qu'exprimer un vœu qui est maintenant dans l'âme et sur les lèvres de tous.

« Sauvez, Excellence, par ces mesures énergiques aussi bien qu'indispensables, le sort et l'honneur de la flotte italienne.

« Ce que, etc.

« Gênes, 25 juillet 1866.

On sait que, dans le combat naval de Lissa, le vaisseau autrichien *Kaiser* a joué un rôle important. Une polémique s'était engagée sur le sort de ce bâtiment, que les Italiens prétendaient avoir été coulé bas, tandis que les Autrichiens assuraient qu'il n'avait reçu que des avaries insignifiantes.

La *Gazette de Trieste* lève maintenant tous les doutes à cet égard.

"Un des navires autrichiens qui ont le mieux manœuvré à Lissa, dit elle, c'est le vaisseau de ligne *Kaiser* (l'*Empereur*), commodore Petz, qui a évité avec la plus grande habileté trois chocs de l'*Affondatore* et lui a chaque fois lancé une bordée complète. Lorsque le troisième coup de l'*Affondatore* manqua, un énorme beaupré retentit sur ce navire.

"L'*Empereur* a eu sa cheminée endommagée; mais elle est déjà réparée, et le navire est tout prêt à combattre de nouveau. Il a été photographié hier. Les journaux italiens mentent impudemment lorsqu'ils prétendent que l'*Empereur* a été coulé.

« Après la bataille, les matelots de tous nos bâtiments montèrent dans les vergues et poursuivirent de coups de sifflet perçants, la flotte italienne qui se retirait. »

La presse italienne est du reste peu véridique. Un grand partisan de l'unité italienne, M. Erdan, qui, dans ses lettres au *Temps*, n'a jamais caché ses vœux pour le triomphe de cette cause, est scandalisé de tout ce qu'il lit dans la presse d'outre-monts. « Le mensonge nous inonde, dit-il.... Les journaux sont désespérants d'audace dans la falsification des faits et des chiffres. Ainsi que penser de neuf heures de combat le plus acharné, ayant pour résultat 20 morts et 50 blessés? Deux morts par heure! Je trouve que c'est déjà trop; mais le bulletin et ses adjectifs, ACCANITISSIMO *combattimento*, me laissent dans l'incertitude. »

Toutes les correspondances d'Ancône, dit l'*Opinione* de Florence, donnent à entendre que l'amiral Persano avait toujours repoussé les demandes qui lui étaient faites pour agir. On ignore les raisons qu'il alléguait. Ce ne fut qu'après le conseil des ministres, tenu à Ferrare le 14 juillet, et sur les ordres formels qui lui furent expédiés, qu'il quitta Ancône. Mais avant de porter un jugement définitif sur sa conduite, il importe d'attendre le résultat de l'enquête et de savoir dans quelles conditions se trouvait la flotte à la date du 20 juillet.

Cette enquête doit porter sur ces points:

« Comment la flotte, après les dépenses énormes qui avaient été faites, pouvait-elle se trouver dépourvue de matériel et d'artillerie spéciale?

« Pourquoi Persano a-t-il attaqué Lissa et non Hola, alors que l'objectif était Istrie?

« Pourquoi a-t-il quitté le vaisseau amiral pour passer sur l'*Affondatore*, paralysant ainsi les mouvements de la flotte?

« Pourquoi, connaissant les intentions offensives de la marine autrichienne, divisa-t-il la flotte en attaquant le fort San Giorgio? »

PAR LE TELEGRAPHE.
DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles d'Europe.
LE COTON PLUS FERME.
Affaire de la Paix entre la Prusse et l'Autriche.
RÉVOLTE A CANDIE.
Annexions de la Prusse.
NOUVELLES DU CHOLERA.
Mauvais rapports sur la récolte de coton
Les démocrates et les places.
ILS N'EN DEMANDENT PAS.
Abolition de la place du Marshal Prévôt-Général.
Marchés de l'Ouest.

Par le Câble.

Liverpool, 23, midi—Le coton est plus ferme. Ventes d'aujourd'hui, 12,000 balles.

Londres, 23, midi—Consolidés 88 1/2 au comptant. La Banque d'Angleterre a réduit son taux d'escompte à 7 0/0.—5-20 à 70.

La paix entre l'Autriche et la Prusse devait être signée le 22 par les plénipotentiaires et ratifiée dans les huit jours.

La paix a été conclue entre la Prusse et la Bavière. Une des conditions entre la Prusse et l'Autriche est que la première puissance évacuera la Bohême dans la quinzaine.

Des télégrammes d'Athènes, Grèce, rapportent qu'on s'est battu dans l'île de Candy, des chrétiens s'étant révoltés contre les Turcs. Le consulat des Etats-Unis a été sauvé.

La barque Duncan a été abandonnée à la mer. Son équipage s'est sauvé.

Le vapeur Hanson est arrivé à Southampton.

Berlin, 22—La ville de Francfort, le duché de Nassau, l'électorat de Hesse et le royaume de Hanovre doivent être immédiatement annexés à la Prusse. L'ex-roi de Hanovre est à Vienne, consentant à abdiquer si l'acte est accepté, en faveur de son fils, par la Prusse. La Prusse ne donnera aucune assurance à cet égard.

New York, 23.— Une malle contenant cinq cent mille piastres de sécurités déposée dans les caveaux de la banque de ville, a été prise. La perte sera supportée par une maison d'ici et par une maison de Boston. On ignore qui a commis ce vol audacieux.

New York, 23.—Le maire Hoffman, la chambre de commerce, Tammany Hall et d'autres comités démocratiques, aussi bien que nombre de négociants, prennent des mesures pour faire au président Johnson une grande réception civile et militaire mercredi.

St Louis, 23—Il y a eu 260 enterrements, causés par le choléra, lundi et mardi, dans les cimetières de la ville.

Cincinnati, 23 — Le choléra diminue. Il y a eu seulement 33 décès mardi.

(Voyez l'anglais pour les nouvelles de la Passe et de la Quarantaine.)

Memphis, 23—Rolfe S. Saunders a été nommé collecteur du Revenu de l'Intérieur à la place de Rouel Hough; Masland L. Perkins, avocat de district, à la place de J. L. Williamson, et Sam. B. Jones, marshall des E. U., à la place de M. T. Ryder—tous révoqués.

Cinq cas de choléra ont été rapportés aujourd'hui dont un s'est terminé fatalement.

Les nouvelles de la récolte de coton, dans les campagnes voisines, sont très peu favorables.

Washington, 23 — Les représentants démocrates de tous les Etats du Nord se sont rendus auprès du Président et ont unanimement concouru dans la recommandation faite par la délégation du New Hampshire à la convention de Philadelphie, que les places fédérales ne doivent être données qu'aux républicains conservateurs seulement.

Les démocrates ne demandent pas de places, mais ils demandent que le président renvoie les fonctionnaires opposés à la politique de l'administration ou qui outragent le président personnellement, et il faut ajouter que les démocrates ne demandent pas d'être préférés et jusqu'à présent aucun n'a été nommé.

Pendant la rébellion la paie des soldats fut élevée de $11 à $13 par mois, et l'allocation pour vêtements de $2 50 à $5 par mois, l'augmentation devant durer toute la guerre. On dit maintenant dans les cercles militaires que, par suite de la négligence du Congrès à pourvoir au maintien de solde augmentée en temps de paix, un effet de la proclamation de paix du président sera de réduire la solde à $11 par mois et l'allocation à $2 50. La réduction affecte aussi la solde des officiers proportionnellement.

Une dépêche spéciale dit qu'une dépêche a été envoyée aujourd'hui au Gén. Tilson, commissaire du Bureau des Affranchis en Géorgie, actuellement de séjour à Saco, Maine, lui ordonnant de ne pas retourner au Sud, attendu que ses services seront requis pour relever le Gén. Howard comme chef de Bureau. On dit que le changement aura lieu dans le courant du mois.

Port Hood, N. S., 23—Une tempête très violente a régné dans l'Est toute la journée et dure encore. Les fils de terre ont été fortement travaillés et cela explique pourquoi on n'a pas reçu d'autres nouvelles d'Europe.

Un ordre a été lancé, hier, par le département de la guerre, pour abolir le bureau et la place de prévôt-marshal-général des Etats-Unis, le 28 de ce mois. Après cette date, toutes les affaires qui concernaient ce bureau seront du ressort des adjudants-généraux de l'armée.

N. Y. 23—Des nouvelles de la guerre entre le Paraguay et le Rio-Plata ont été reçues jusqu'au 10 juillet. Les forces alliées ont échoué dans leurs opérations contre le Paraguay, et elles diminuaient chaque jour. Aussi, le général Lopez, commandant l'armée paraguayenne était-il persuadé de pouvoir réussir à porter un coup décisif aux alliés.

Louisville, 23—Il y a eu quatre nouveaux cas de choléra, aujourd'hui, et quatre décès.

Vente de 112 boucauts de tabac en feuilles, à des prix pleins. La farine superfine vaut $7; le maïs mélangé 60 cts; le nouveau blé $2 25; l'avoine 35; le porc mess $33; le jambon épaules 17 1/4; les côtés désossés 21 1/2; toile d'emballage du Kentucky 36 c; graisse 21; whisky 2 26.

St. Louis, 23—Les rapports des enterrements dans huit cimetières constatent qu'il y a eu 119 décès du choléra, dans les dernières 24 heures, terminées hier soir à 10 heures.

New York, 23 au soir—Le coton était ferme à la clôture avec des ventes de 2,500 balles. Middling Uplands 33 1/2 et 34. Middling Orléans 35 1/2 à 36. L'or a fermé à 150 1/2. Les 5-20 coupons de '62: 110.—7-30: 105 5/8 à 106.

Cincinnati, 23—Farine invariable; blé à 2 40 et 2 45; maïs languissant à 56; avoine 39 à 36; whisky et provisions fermes. Porc mess 33; bacon 17 à 21 1/2; viande par morceaux 15 à 19; graisse 20 1/2.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE, 23 août 1866.
(Thermomètre de C. Dubesse.)

	FAHRENHEIT.
6 heures du matin	81 degrés.
Midi	90 "
3 heures du soir	96 "
6 heures du soir	88 "

ACCUSATION D'EMPOISONNEMENT.—Un mandat d'arrêt a été lancé hier par le recorder Abern contre un nègre nommé Baptiste, demeurant au No 274, rue Delord.

Jos. Banbion, nègre occupant la même maison, accuse Baptiste d'avoir introduit quelque substance vénéneuse dans la nourriture que sa famille voulait prendre hier matin pour son déjeuner. L'affaire sera probablement examinée ce matin par le recorder Abern.

RAPPORT MORTUAIRE. — Le tableau suivant montre les décès causés par le choléra pendant la semaine passée, chaque jour ayant son bulletin particulier.

Août.	Blancs.	Noirs.	Non déclarés.	Total.
16	19	22	3	44
17	12	9	3	24
18	21	6	—	27
19	16	9	3	28
20	6	8	—	14
21	13	15	—	28
22	17	10	1	28
Total	104	79	10	193

D'après ce tableau on voit que la moyenne des décès par le choléra est de 27 par jour, et que la mortalité parmi les blancs est beaucoup plus forte que parmi les noirs.

Mais si nous avions les rapports de l'hôpital de marine et du Bureau des affranchis, — rapports que nous n'avons jamais pu obtenir, — la disproportion du nombre des morts entre blancs et noirs serait de beaucoup réduite.

Le nombre total des enterrements, tel qu'il a été fourni au Bureau de santé pour les dernières 24 heures, a été de 50, dont 33 pour des personnes blanches et 17 pour des personnes noires.

Division pour le choléra: 16 blancs et 11 noirs.

COUPS DE FEU SUR LES CHARS DU LAC.—Un officier de police du Troisième District rapporte que deux coups de feu ont été tirés sur les chars du chemin de fer de Pontchartrain quand ils revenaient en ville, mercredi soir, vers la tombée de la nuit. Mais personne n'a été atteint. Le criminel assaillant n'a pas été découvert.

VOL. — On est entré hier matin, vers onze heures, dans la maison de Mme Graham, rue Première No 55, et on a enlevé une montre et une chaîne en or, une broche et un pistolet, le tout évalué $245.

RECORDER GASTINEL. — Pierre Payolet et Antoinette Martin, accusés de mettre en vente de la viande malsaine et provenant d'animaux malades, ont été condamnés à une amende de $100 chacun ou à 30 jours de prison de paroisse.

RECORDER AHERN — Denis Coleman, accusé d'assaut et batterie, a été obligé de fournir une caution de $250 pour garantir sa comparution devant la 1re Cour de District.

RECORDER LEEDS.—B. Labadore, accusé par Jules Barrows d'avoir volé une montre et une chaîne en or a été envoyé au work house pour 6 mois.

COMITÉS DES CONSEILS DE VILLE.—Ont été nommés membres d'un comité de Santé: MM. McCloskey, Prados, White et Knight, un pour chaque district.

Est adoptée une résolution pour l'introduction du gaz dans la maison de refuge.

Les comités, après avoir expédié des affaires peu importantes, s'ajournent à 6 heures du soir.

Les comités peuvent se rassembler, délibérer et voter tant qu'ils voudront, personne ne s'en inquiète dans la ville.

LA BILE.—Un homme, du comté de Clark, voulant faire un gros dîner, choisit un des plus beaux dindes et le fit bouillir. L'heure du dîner arriva et le dinde parut, mais pour le découper, ce fut impossible, la fourchette refusa d'entrer et le couteau refusa de trancher. Craignant que quelque monstre, sous figure humaine, n'eut essayé d'empoisonner la famille, le dinde fut envoyé à un chimiste pour examiner le poison mortel. Dans l'intervalle on questionna les domestiques et l'on apprit qu'une boîte des ROBACK'S BLOOD PILLS avait été accidentellement jetée et que le dinde en avait avalé quelques unes, ce qui lui avait enlevé toute la bile.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 23 août 1866.

L'or est le seul article qui ait varié aujourd'hui; une nouvelle hausse s'y est déclarée. Le coton a été plus recherché et il s'en est vendu 1050 balles, à des prix plus fermes.

L'or a été plus animé. Il a ouvert, ce matin, à 146 3/4 contre 145 1/2 à 145 3/4 hier soir, mais le télégraphe ayant ensuite annoncé une hausse à New York, il est monté à 147 3/4, après quoi il est tombé et a clos faible à 146 1/2. Il s'est vendu, sur le marché, $4000 à 146, $32,000 à 146 1/4, $20,000 à 146 1/2, $30,000 à 146 5/8, $3000 à 146 7/8, $15,000 (2000, 10,000 et 20,000) à 146 3/4, $40,500 (1,500, 4000, 5000, 10,000 et 20,000) à 147, $18,000 (5000, 10000 et 33,000), à 147 1/4, $5000 à 147 1/2, $5000 deux lots de 1000, à 147 5/8, $5000 à 147 3/4. Outre les transactions annoncées hier, $10,000 se sont vendues hier soir, et l'on a appris ce matin que $20,000, à 146 1/4, aux mêmes conditions. Il ne s'est point vendu d'argent américain. 9000 piastres mexicaines, 2000 et 7000, ont rapporté 148, $4100 (100, 2000 et 2500) 148 1/2 et 4000 à 149.

Nous n'avons aucun changement important à mentionner dans le change étranger. Le marché est toujours irrégulier et il y a beaucoup entre les acheteurs et les vendeurs. Les offres ont été insignifiantes et la demande nominale. Les opérations embrassent 4,100 livres de sterling de banque à 155 et 3000 à 156. Une vente de 14,000 francs de banque a eu lieu à 3.57 1/2. Le sterling peut être coté à 150 les traites commerciales, 154 le bon clear, 153 le No 1 à 1re classe, et 156 à 158 le change de banque; les francs, à 3.70 à 3.65 le commercial No 1 et 3.60 à 3.55 le change de banque. Nos cours doivent être considérés comme entièrement nominaux.

Le change américain n'a point varié depuis notre dernière revue. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 pour cent d'escompte, taux auquel elles ont eu à répondre à une demande modérée. Au dehors, il s'est vendu $80,000, sur New York, à vue à 3/8 d'escompte et $30,000 à 1/2. Les cours étaient, au dehors, de 3/8 à 1/2 d'escompte.

Les actions ont été fort négligées, il ne s'en est point vendu au Board.—Sur le marché, 200 de la Banque du Canal ont rapporté $38 50 et 6 de la Compagnie des chemins de fer à des conditions particulières. $1000 de scrip des Marchands ont rapporté 72 1/2 cents à la piastre.

Les bons de la ville ont trouvé très peu d'acheteurs, il n'y a pas eu de ventes au Board et il n'en a pas été annoncé sur le marché. Les consolidés sont cotés à 94 1/2 à 95 et les émissions en faveur des chemins de fer à 81 à 85, suivant les coupons.—Nous cotons les "Sixes" de la Louisiane à 78 à 78 1/2, les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 85 à 87 1/2 et les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit bons échus, à 80.

Les billets qui n'ont pas cours ont été un peu recherchés. $3000 de la Banque de l'Etat de la Louisiane se sont vendues à 98 3/4 et $12,000 en billets de la ville à 3/4 d'escompte. Les billets de la Banque de la Louisiane sont cotés à 65 à 69 cents à la piastre et ceux de la Banque de l'Etat de la Louisiane à 95 à 99.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 23 août 1866.

COTON—Le marché a ouvert ce matin en éprouvant une demande générale, et, bien que le mouvement ait été ébranlé par les exigences des détenteurs, quant à ce qui regarde les listes courantes des descriptions les plus élevées et aussi par l'assortiment, qui, par sa faiblesse, n'a offert que peu de latitude aux acheteurs; les transactions de la journée ont embrassé 1050 balles; neuf courtiers ont pris part aux affaires. Les prix des meilleures qualités ont indiqué une fermeté croissante sans cependant avoir éprouvé d'amélioration notable, tandis que les taux payés pour les grades inférieurs ont montré une grande irrégularité. Tout en faisant remarquer que d'après quelques personnes il eut été difficile de trouver à acheter des listes, même mêlées, de low middling moyennant nos chiffres les moins élevés, nous répéterons nos cotes comme suit: Ordinary 24 à 26 cts, good ordinary, 29 à 31, low middling, 32 à 34 et middling 35 à 36.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865....balles		23239
Reçu aujourd'hui	428	
" précédemment	749183	
		785881
		809120
Balles additionnelles composées de cotons non pressé, gaspillé et de ramassis	36270	
Expédié aujourd'hui	—	
" précédemment	757095	
		757095
Stock en mains à bord de navires non expédiés		111835

SUCRE ET MELASSE—Le commerce est borné aux produits étrangers. Pas de sucre de la Louisiane en mains, et l'on n'en recevra qu'à l'arrivée des envois de ces denrées de la nouvelle récolte—disons d'ici à huit ou dix semaines.—Dans le sucre, les affaires ne se font qu'en détail, à 16 à 16¼ cts pour le raffiné de Cuba, 14¾ cts pour le Porto Rico prime, 12¾ à 13¼ c pour les Nos 14 et 15, 15½ à 16¼ cts pour les Nos 16 et 18 et 17 à 17½ pour les Nos 19 à 20.

TABAC—Il s'en est vendu, hier et aujourd'hui, 203 boucauts, dont 25 de lugs à 3¾ cts, 43 do à 4¾, 102 de médium lugs à 4 5/8 cts et 33 boucauts de la vente desquels on n'a pu avoir les détails. Nous omettons nos cotes.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Le calme a régné aujourd'hui sur le marché général, les affaires entre Mobile et l'Alabama étant interrompues. La farine est rare et en demande, mais les autres produits abondent et sont négligés.

FARINE—Les approvisionnemens de l'article sont insuffisans, le stock en est faible. Ventes aux prix suivans: simple extra $10 62½; double extra $12 75, triple extra $13 et $14 le baril.

SON—Le marché est calme et déprécié mais les prix n'ont pas changé. Ventes à $1 10 les cent livres.

AVOINE—Le marché est calme et déprécié et les prix précédens se soutiennent difficilement; dans quelques cas les acheteurs ont eu un avantage de ½ cts le boisseau. Ventes à 47½, 48 et 50 cts le boisseau.

FOIN—Le marché est bien pourvu de foin, mais il est calme. Ventes, aujourd'hui à $25 le tonneau.

PORC—Il s'est fait, aujourd'hui des ventes embrassant 50 barils de mess, à $36. Les commerçans font face à la demande pour la campagne moyennant $36 25 à $36 50 le baril.

SAINDOUX—25 et 50 tierçons de prime, vendus à 22½ cts la livre.

HUILE DE GRAISSE—Un lot de 70 barils de cet article s'est vendu à des conditions privées. Cette huile est cotée à $1 85 à $1 90 le gallon.

SACS EN PITRE—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente aujourd'hui, mais nous cotons le marché ferme à 30 cts le sac.

SUIF—Un lot de 50,000 livres de suif pressé en ville s'est vendu à 8¾ cts la livre.

MOUSSE—Un lot de 14 balles, noire et propre s'est vendu à 8 cts la livre.

CORDE D'EMBALLAGE—Hier, sans avis préalable, 100 demi et 150 rouleaux de cet article se sont vendus à 18½ cts la livre. Les demandes pour plantations sont remplies à 19 cts la livre.

CAFÉ—Les commerçans font face à la demande moyennant 27 à 28½ cents en monnaie courante pour le café de Rio fair à good fair. Il n'y a en premières mains que 260 sacs de café et le stock en secondes mains est faible. Les commerçans font face à la demande pour la campagne moyennant 27 à 28 cts la livre en monnaie courante pour le fair et good fair Rio. Le prime commanderait 29 cts par liv. Les importations, depuis la clôture de la guerre, ont embrassé 44,055 sacs. Il n'y a pas eu d'arrivage de Rio depuis le 1er juillet. Environ 500 sacs ont été reçus de Mobile, il y a une semaine. Il s'est fait des ventes embrassant 131 sacs à 18¾ à 19 cts en or, droits payés.

DIVERS—Les pommes de terre se vendent $2 à $2 75 le baril, $2 à 2 25 en sacs; les oignons $4 à $4 50; les pommes $5 à $6, les œufs $30 à $32 le baril; les poules $13 la douzaine, les oies $8 à $10, les dindes $30.

WHISKY—Il n'y a que peu ou point de demandes de lots ronds, et dans cet article il ne se fait que quelques affaires en détail à $1 80 à $1 90 le gallon pour l'ordinaire rectifié de l'Ouest et $2 à $2 32½ pour les marques de choix. Le whisky de la Louisiane se vend $1 25 à $2 le gall.

FRET—Le fret est calme. Il n'y a dans le port que peu de navires disponibles, mais aussi il ne se fait que peu d'offres pour le dehors. Il existe cependant considérablement de coton, de tabac, de grains et de douves en mains. Les taux sont de ½ à 5/8 cts la livre de coton et $5 par boucaut de tabac sur vapeur pour New York, ⅝ et la livre de coton, 40 cts par baril de farine, et $1 50 par boucaut de tabac sur voiliers pour New York, Boston et Philadelphie. Voiliers pour Liverpool 9/16d à 5/8 d pour le coton, 40 shillings par boucaut de tabac. Voiliers pour le Havre 1¼ et par livre de coton, pour Brême 45 shillings par boucaut de tabac.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 24 août.

Arrivé hier—241 bœufs du Texas, 274 veaux et veaux d'un an, 3[illegible] cochons et 10[illegible] moutons.

Vendu—182 bœufs du Texas, 77 veaux et veaux d'un an, 33 cochons, 1000 moutons et 11 vaches du Texas avec leurs veaux.

A vendre—1265 bœufs du Texas, 252 veaux et veaux d'un an, 213 cochons, 801 moutons, 28 vaches à lait et 17 vaches du Texas, avec leurs veaux.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net	— — à — —
do do 2me qualité, par liv. net	— — à — —
Bœufs du Texas de choix, par tête	35 — à 50 —
do do 2e qualité, par tête	20 — à 30 —
do do 3me qualité, par tête	12 — à 18 —
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— 12 à — 13
do du pays do	— 10 à — 11
Moutons du Texas en [illegible], par tête	4 50 à 7 75
do au pays, par tête	— — à — —
Vaches à lait, de choix, par tête	75 — à — —
Veaux d'un an, par tête	7 10 à 12 —

Décédé, hier, à l'âge de 24 ans, ANTONIO MARTINEZ RIOS, natif de Rellades, province de Lugo (Espagne). L'enterrement aura lieu cette après midi, à quatre heures et demie. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister. Le corps est exposé dans la rue des Français, No. 147, entre les rues Morales et Bons Enfants.

De la part de sa Veuve et de la famille.

Sociedad española de Beneficencia mútua de Nueva Orleans.

Falleció ayer, a las once y media de la mañana, ANTONIO MARTINEZ RIOS, natural de Rellades, provincia de Lugo, España.

Los miembros que componen esta sociedad se servirán reunirse esta tarde a las cuatro y media de la misma, en la calle de los Franceses No. 147, entre las de Morales y Bons-Enfants, con objeto de asistir al entierro.

Nueva Orleans, 24 de agosto de 1866.
Por orden del Sr. Presidente:
El secretario,
E. R. TORIBIO

Société de Bienfaisance Alsacienne et Lorraine.

Les membres de la Société sont invités à assister aux funérailles de FRANÇOIS BARBELET, natif de Nantes, en Bretagne, décédé ce matin à 1 heure. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St Pierre, entre Marais et Villere, No 115, cette après midi à cinq heures.

Par ordre du Président
A. P. SCHENEDER,
Secrétaire.
24 août

Service Funèbre.

Un service funèbre sera célébré le LUNDI 27 août 1866, à l'église Ste-Rose de Lima, en mémoire de feue dame VALSIN WILTZ, née FROMENTIN.

Les amis et connaissances des familles Demouelle, Wiltz et Combel sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le capitaine et les consignataires de la barque française SUZANNE, arrivant de Vera Cruz, ne sont aucunement responsables des dettes contractées par l'équipage.
BAETJER & DEVERTU.
24 août

Jambons, Saindoux, Whisky &c.

250 caisses AMIDON de Fa[illegible]
150 barils PORC MESS de [illegible]
150 do do de Rawson
20 boucauts EPAULES [illegible]
25 do PLATS-CÔTES désossés
200 tierçons SAINDOUX de choix
100 kegs do do
100 tierçons JAMBONS [illegible]
50 caisses CHANDELLES Star [illegible]
100 rouleaux CORDE d'emballage
50 barils WHISKY Olive Branch
A vendre par
OSCAR BERCIER,
58, rue des Magasins au premier.
24 août

PERDU.

LE 24 courant, dans le voisinage de la Poste, le mandat suivant: [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] juillet 1866, de la somme de $[illegible] payable [illegible] date, endossé par Jno L. Hope W. H. Williamson [illegible] McGrath, et par Armstead & Bradley, payable à l'ordre de J. L. Deleroy, caissier. [illegible] Le public est prévenu de ne point négocier ce mandat, et la personne qui l'a trouvé est priée de vouloir bien le remettre à la Banque des Citoyens.
E. BOUNY,
Notaire, 45 Passage de la Bourse.
24 août

Huile de charbon.

25 BARILS huile de charbon de PREMIERE QUALITÉ, venant d'être reçus et à vendre par
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St Philippe.
24 août

A LOUER.

1o—Une maison, à quatre appartements, avec cuisine et cave, située rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny.

2—La belle maison en briques à étage, située au coin des rues Bourbon et Quartier, avec installations de gaz, avant cour et arrière cour.

S'adresser au bureau de M. O. de Fernet, encoignure No 12, rue Royale.
24 août

Vve J. B. BELLOCQ, AUGUSTE P. NOBLOM, PIERRE ROY, contre leurs créanciers et les créanciers de Bellocq, Noblom & Co.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 21,543.

LES soussignés ayant été élus syndics par les créanciers des dits insolvables, prient toutes les personnes qui ont des réclamations quelconques contre eux de présenter un tableau détaillé. Les débiteurs sont informés que les soussignés sont prêts à recevoir les montants des dettes.
HY. A. PEYCHAUD,
GEO. A. FRERET,
Syndics, rue du Canal No 122.
21 août

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

ASSEMBLEE GENERALE.

MESSIEURS les sociétaires sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le DIMANCHE 26 août à 4½ heures P. M., à l'Asile de la Société, rue Ste Anne, près Derbigny.

Messieurs les sociétaires sont priés d'être exacts.

L'assemblée devra décider s'il y a urgence de réviser la constitution, et s'il y a lieu les comités seront nommés à cette assemblée.

Par ordre du Président.
G. BOUÉ,
Secrétaire.
22 août

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE, A LA NOUVELLE-ORLEANS,
COMMERCIAL PLACE, No 11.
20 août 1866.

CETTE Compagnie est maintenant prête à assurer, aux conditions les plus favorables, contre les risques d'incendie, de mer et de transport intérieur.
S. B. BUCKNER, Président,
W. J. FRIERSON, Vice-Président,
GEO. O. SWEET, Secrétaire.

—Directeurs—

R. K. WALKER,	ISAAC SCHERCK,
GEO. O. GARNER,	JOHN G. PARHAM,
L. J. WEBSTER,	J. J. FARLETON,
E. H. FAIRCHILD,	E. C. ROACH,
E. H. WILSON,	J. H. OGLESBY,
JOHN D. ADAMS,	ROBERT L. ADAMS,
S. D. WOODRIDGE,	R. W. ADAMS,
CHARLES W. NEWTON,	N. J. THAXTON,
W. J. FRIERSON,	T. T. A. LYON,
W. H. HANNON,	E. A. YORKE,
S. B. BUCKNER,	D. P. LOGAN,
A. W. BOSWORTH,	EDGAR STEEL,
J. S. CAPES.	

21 août—1m

Avis spécial.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE COMMERCIALE fera l'ouverture de son bureau, au No 11, Commercial Alley, lundi, 20 août 1866.
G. O. SWEET,
Secrétaire.

Bouchons à vendre.

15,000 BOUCHONS à dames-jeannes, 10 balles BOUCHONS à vin et à bière de toutes dimensions, fraîchement reçus.
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe.

Collége de la Louisiane.

Les familles sont prévenues que la réouverture des cours de ce Collége a lieu dès aujourd'hui, mardi, 21 août.

L. H. RICHARD,
COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR de marchandises sèches, anglaises, françaises et allemandes, a transféré son magasin du No 46, rue de Chartres au No 46, rue Vieille-Levée, entre Dumaine et Bienville.
Maison de commission à Paris: No 18, Passage Saulnier.

Bureau de Santé,
No 134 rue Gravier.
Nouvelle-Orléans, 7 août 1866.

Le public trouvera des *lieux de plaintes* aux endroits ci dessous, de neuf heures du matin à six heures du soir, tous les jours.

Premier District.
Dr JAMES BURN, officier du Bureau de santé, No 94 rue du Camp.

Deuxième District.
Dr. ERNEST S. LEWIS, officier du Bureau de santé, No 235 rue St Pierre, près Chartres.

Troisième District.
Dr. H. C. TEBAULT, officier du Bureau de santé, coin Champs Elysées et Dauphine.

Quatrième District.
Dr JOHN L. HULSE, officier du Bureau de santé, No 230 rue St André, près Magasin.

Et à notre bureau.
GEO. W. DIRMEYER,
secrétaire du Bureau.

GRANDE DECOUVERTE DU Dr OMEARA,
Pendant une épidémie de choléra en Egypte
GRAND REMEDE CONTRE LE CHOLERA Asiatique et le Choléra Morbus. [illegible] Chartres et Dumaine, No 218, à la PHARMACIE LLADO. [illegible] Goutte de Thielman [illegible] Raspail.

Anti-Cholérique du Dr. Dumesthé.

Préparé par Griffe, [illegible]

CET Anti-Cholérique [illegible]

BUREAU DU Surintendant des Ecoles Publiques.

Les professeurs qui désirent [illegible]

W. O. ROGERS, Surintendant des Ecoles Publiques de la Nlle-Orléans.
17 août—6f

BUREAU DU Surintendant des Ecoles Publiques.

Par ordre du Bureau des Ecoles [illegible] LUNDI 17 septembre.
W. O. ROGERS.

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, [illegible] Brocatelle, [illegible] Tapis de toile et de toutes qualités, Toiles cirées, nattes et tout ce qui se rattache à notre genre de commerce. Nous [illegible] grande réduction.
A. BROUSSEAU & Co., importateurs

Charbon et bois de corde,
à vendre par
P. V. BERNARD,
Passage de la Bourse, No 58.

Adolphe Boudousquié,
NOTAIRE PUBLIC,
A TRANSFÉRÉ son étude [illegible] et de la Douane, au Premier.

Bénédictine! Bénédictine!
Véritable liqueur des Moines Bénédictins de Fécamp.

CETTE [illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

[illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane.

[illegible]
J. L. DELERY, Caissier.

Dr. T. ANTOINE.
MÉDECIN FRANÇAIS
Traite par la [illegible]

Bonner, Goode & Dillingham.
AVOCATS.
E. M. BONNER. E. J. GOODE. J. P. DILLINGHAM.
Bureau:
Encoignure Camp et Gravier, au dessus de la banque du Canal.
21 juillet—6m

Magasin à louer.

LES trois étages [illegible] du Canal sont à louer. S'adresser [illegible]
LÉON GODCHAUX.

Demande d'une Maison.

Pour un homme marié, avec un enfant, une maison ayant deux chambres, cabinet et cuisine, ou deux chambres et cuisine. Les meilleures références seront données.—S'adresser, avec conditions à la boîte No 1,448, P. O.

A Louer.

Une grande maison située à Lewisburg près de Mandeville. Il s'y trouve quelques meubles, tels que [illegible] S'adresser à M. Théophile Robert, au bureau du shérif.

A VENDRE.
Eaux de vie en Douane.

10 demi [illegible] Sazerac de Forge Vendange de 1795, 1798, 1802 [illegible]
2 1/4 Otard Dupuy & Co, vendange de 1858, 1864, 1865.

Vins de Porto et Sherry.

Vins rouges en barriques et en caisses.

Vins blancs en caisses et barils.

Champagne.

500 caisses Charles Heidsieck grandes bouteilles.
300 do do do petites bouteilles.
A vendre par
AUG. COUTURIE,
37, rue Vieille-Levée.

Amandes. Amandes.

51 SACS amandes coques tendres de Tarragone, 300 caisses sucre blanc et jaune.
A vendre par
AUG. COUTURIE,
No 37, rue Vieille-Levée.

Changement de Domicile.

LES soussignés ont transféré leur étude de notaire au No. 18, rue Royale, entre Canal et Douane, au-dessus de la Bourse des Négociants et des Encanteurs.
EDW. BARNETT,
ALFH. BARNETT.

Cercles de Baril! Cercles de Baril!
BOIS!

10,000 des meilleurs cercles de l'Ouest en bois [illegible]
30,000 des meilleurs cercles de l'Ouest en bois de noyer
20,000 " " " " "

A vendre en telle quantité qu'on voudra, au prix le moins élevé du marché, par C. M. Phelin, No 56 rue de la Vieille-Levée.

On a le coin de l'encoignure Première et Water, Quatrième District.

N. B. — Ayant l'usage des barges et des steamers, je suis prêt à contracter pour envoyer du bois à n'importe quel point de la côte après Bayou Sara.
C. M. PHELIN.

AVIS. — M. Ch. CARON a l'honneur d'annoncer aux familles qu'il a repris la direction de son ancienne Institution Française, Anglaise et Espagnole, rue des Remparts, 240, et que les classes y trouveront, comme par le passé, l'instruction la plus appropriée aux besoins généraux du pays.

Sa nouvelle position lui permet maintenant de donner aux pensionnaires tous les soins qu'ils peuvent avoir dans leurs familles; et pour répondre plus sûrement à la confiance des parents, il n'admettra qu'un nombre très limité d'élèves.

Les classes continuent tout l'été, sans aucune interruption. Il y a des classes le soir pour les jeunes gens employés dans la journée.

LOTERIE
DE L'ETAT DU KENTUCKY.

C. H. MURRAY & CO., directeurs.
GROS LOT......$100,000.

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

Classe H—Au bénéfice du Collége Shelby, devant être tirée à COVINGTON, KY. le

VENDREDI, 31 AOUT 1866.

Seulement 30,000 numéros — 995 Prix.

PLAN.

1 lot de	$100,000	$100,000
1 lot de	50,000	50,000
1 lot de	25,000	25,000
1 lot de	10,000	10,000
1 lot de	5,000	5,000
1 lot de	2,850	2,850
20 lots de	1,000	20,000
50 lots de	500	25,000
125 lots de	400	50,000
160 lots de	200	32,000

—Approximations:—

[illegible]

Billet entier $24, demi $12, quart de billet $6; huitième de billet $3, seizième de billet $1 50.

Les billets sont à vendre par
CHAS. T. HOWARD,
No 40, rue du Camp
ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

Fourneaux à l'Huile de Pétrole.
AUTRE CERTIFICAT.

[illegible]
FRANK GARDNER
JAMES GUTHRIE
H. BEEBE
J. VAN WINCKLE
T. DROUET
F. BERGER
JOS. AMMENES

AVIS.

[illegible] CHARPANTIER [illegible]
P. J. PAVY, Syndic.

Demande de Domestique.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE [illegible]

COMPAGNIE DE MANUFACTURE DE SOULIERS DU SUD.

[illegible]

Bureau d'Immigration
RUE ROYALE, 31

On trouvera chez Dr. P. G. A. KAUFMANN [illegible]

OSCAR BERCIER,
Négociant - Commissionnaire,
NO. 58 RUE DES MAGASINS,
au premier.

Avances sur Consignations

à New York, Boston, Liverpool, Havre, Bordeaux [illegible]
OSCAR BERCIER
58, rue des Magasins.

Victor Maignan & F. Laborde,
Marchands commissionnaires et importateurs de vins, eaux de vie, cordiaux, fruits, conserves, etc., etc.
NO 42 RUE VIEILLE-LEVEE.

CHOLERA.
Liqueur anti-cholérique de Raspail.

CETTE [illegible]

A LOUER

[illegible] MAISON [illegible]

A LOUER

Une belle et bonne maison de résidence, [illegible]
N. FRÉCHOU

JUSTE FONTAINE
Courtier,
No 12, rue Royale, entre Canal et Douane.

GRAINES DE JARDINAGE.
B. DOUR.
Marchand de Graines, No 44, rue Conti, entre Chartres et Passage de la Bourse.
[illegible] MERKIMACK [illegible]

Whisky! Brandy!

Le MANUEL, marchand de vins, No 30 rue Dumaine, a l'honneur d'informer ses clients qu'à partir de ce jour il est le seul dépositaire des célèbres marques de Whisky, Brandy et Cognac de la maison O. Kearney, de Cincinnati. [illegible]
Whisky et brandy première qualité, par baril, à $[illegible] le gallon et au-dessus. Très bon Vin en barrique à $[illegible]
25 juillet—1m

LES SOUSSIGNES

ONT formé, en date de ce jour, une société sous la raison de Couturié & Bordelois, pour les affaires de commission en général et l'importation de vins et eaux-de-vie, etc.
AM. COUTURIÉ,
E. BORDELOIS.
Nlle-Orléans, 31 juillet 1866.

Le Docteur A. LANDRY,
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans
No 60, rue du Maine, encoignure Royale.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ donne avis au public qu'il a établi un bureau dans cette ville pour les affaires suivantes [illegible]

Office rue Carondelet No 2. Bureau No 10.
J. CASTANIE.

HOTEL FIJUX,
10 & 12 Waverly Place—New-York,
A un block de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hotel est au centre de la ville et tout à quelques pas de Broadway [illegible]

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc. etc.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.
GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

Presse à coton de Newell,
Supérieure à toutes les autres.
IL Y EN A PLUS DE 250 EN USAGE.
Elle est forte, durable et bon marché.

LES vis et les pièces en fonte pour la presse à coton inventée par le Dr Newell, de Grand Golfe, sont manufacturées par Stedman & Cie exclusivement pour ce marché et [illegible]

Vis de 6 pouces ... $225
[illegible]

WM. L. CUSHING, Agent,
[illegible] Au Dépôt de Dezresnage de Coton, Nlle-Orléans.

Bitters Hongrois de Lukach,
ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM.
SUPÉRIEURS à tous les autres [illegible]

Mme ALLUARD,
Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont [illegible] Mme ALLUARD [illegible] asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.
Consultations, rue Treme 140, entre Ursulines et Ste Philippe.

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
No 168, Rue Du CANAL [illegible]
Consultations en français, en espagnol et en anglais.

TRANSFERT DE CABINET.
Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
A transporté son cabinet et son domicile au No 11 rue Dauphine, deux maisons après la rue du Canal, près de Lopez.

Dentier complet pour $50, dents garanties opération sans douleur.
No 2........Le Dr SPYER, dentiste........No 2
—Coin Camp et Canal.—
[illegible]

Maladies secrètes.

Médicaments spéciaux pour la guérison des maladies secrètes.
EAU ET SIROP DÉPURATIF
Injection et Liqueur vénérale.
Elixir anti-diarrhéique.
Sirop pectoral
A vendre par R. BATTIER, pharmacien, [illegible] Dauphine et St Pierre.

MALADIES.

M. F. GAUDIOZ [illegible] maladies secrètes [illegible]

GILLESPIE J. W. & Co.
FACTEURS DE COTON
ET
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
[illegible] Rue du Canal, No 50.

Dr. SABOURIN,
166, DOUANE,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

L'Exposition Universelle de Paris.
1867.
AVIS.

AVANT été nommé par Son Excellence le Gouverneur [illegible] EXPOSITION UNIVERSELLE [illegible]
EDWARD GOTTHEIL,
Représentant à l'Exposition Universelle de Paris.

BLADON SPRINGS,
Comté Choctaw, Alabama.

LES propriétaires de ces célèbres sources annoncent [illegible]
JAMES CONNOR & CO.

Bureau de Prêts.
A l'instar des bureaux de Paris.
145..........rue Commune..........145
Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.
J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciennes clientes [illegible]
Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

GEO. H. DUNBAR,
LIQUORISTE.
FABRICANT DE LIQUEURS,
.........RUE ST-LOUIS.........
Nlle-Orléans.
ANISETTE....CURAÇAO....MARASQUIN
Liqueurs françaises de tous genres.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE HOPE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1866.

A une élection tenue ce jour, les soussignés ont été élus Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:
MM.
Lafayette Folger,	John I. Adams,
Thos. N. Blake,	Felix A. Dutton,
P. Manning,	Thos. D. Miller,
Jules C. Denis,	
C. W. Bradbury,	
Hy. Peychaud.	

Et à une assemblée des Directeurs tenue aujourd'hui, M. H. Peychaud a été unanimement élu Président, M. P. Manning, Vice-Président, et Louis Barnett, Secrétaire.
LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

JACOB OTT, Entrepreneur.
RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.
Fait et répare les caves.
Les ordres laissés au No 26, Camp Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.
Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.
Ainsi que
Tous articles pour TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

Banque du Commerce.
Département des Travaux Hydrauliques.
17 août 1866.

LES plombiers sont prévenus, à leurs risques, de ne faire aucune connexion aux tuyaux de cette compagnie sans en avoir obtenu l'autorisation au bureau, rue Dryades, entre les rues Canal et Commune.
WM. J. McCULLOH,
Surintendant.

[redacted]

Ouverture de la Grande Route du Centre Du Nord à l'Est.

Ligne ferrée de Memphis et Louisville comprenant les chemins de fer de Memphis et Ohio, Memphis, Clarksville, et Louisville, et Louisville et Nashville.

L'ACHÈVEMENT de cette route ouvre une voie ferrée directe de Memphis à Louisville, passant par Humboldt, Clarksville, et Bowling Green et à sept milles seulement de la fameuse Cave Mammouth.

Du 1er août 1866

Des trains vont de Memphis à Louisville sans changer de chars, faisant une connection directe à Louisville vers Cincinnati ou Indianapolis, pour les principales villes du Nord et de l'Est.

La route est de 180 milles plus courte de la Nouvelle-Orléans à New York que par Cairo et Chicago.

En conséquence de la grande distance que l'on gagne par cette route, les prix de passage de première classe seront réduits à $17 35 de Memphis à Louisville et à $15 35 de Humboldt à Louisville, ce qui est une réduction de $7 15 dans les taux précédents. Des réductions proportionnelles seront faites pour tous les points du Sud.

Demandez vos billets pour Louisville à
T. F. BOYD,
Agent génér. pour les billets
20 juillet—1m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

[redacted]

Les convois de passagers partent du DÉPOT, à Alger, tous les matins, à 6 heures, et arrivent à Brashear City à midi.

Ils partent de Brashear City, à 1 heure de l'après-midi et arrivent à Alger à 5 heures du soir.

Un Ferry quittera le wharf, de la ville, au pied de la rue Ste Anne, tous les matins à 7 heures et demie, et se reliera au convoi des passagers.

Les billets d'excursion, seulement ou ils sont émis, se vendent à un prix réduit.

Des bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nlle Ibérie et tous les ports intermédiaires du Texas et se relient journellement aux convois de Brashear City.

Le fret est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville, tous les jours, les Dimanches exceptés, [illegible] stations du chemin de fer [illegible]
G. W. BAYLEY,
Ingénieur en chef et Surintendant général.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

[redacted]

Pour aller au Lac et en revenir le même jour 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly 15 cents et autant pour revenir.

A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit

—Départ des trains—
DE LA VILLE. DU LAC.
[illegible]

—Arrangement du dimanche.—
CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu du char à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 6 mai, les convois partiront de l'une ou de l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi, à 8 heures du soir.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix 15 cents pour aller et 15 cents revenir
O. PANDELLY,
Surintendant

Aux Planteurs et autres de l'Etat de la Louisiane.

Le bill d'allocation pour l'Exposition universelle de Paris ayant été adopté par le sénat des Etats-Unis, et l'achèvement du palais de l'industrie à Paris étant maintenant une chose assurée, nous devons compter sur l'Exposition [illegible]

[illegible]

EDWARD GOTTHEIL,
Agent et Commissaire à l'Exposition Universelle de Paris de 1867.
Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1866.

EN VENTE
No. 106 rue du Camp, au premier.
LE "STOVE" AU PÉTROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce four est adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres, est portatif, et en outre accomplit tout ce que l'on peut désirer d'un fourneau.

Journellement entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.

Au No. 106, RUE DU CAMP, au premier.
17 juin—6m

AVIS.

A LOUER pour un an ou plus, une excellente TERRE à l'est des Crevasses. Pour connaître les conditions, s'adresser sur les lieux, à Ad. Rincker, huit milles au-dessous d'Alger, paroisse d'Orléans ou en ville, à M. Tarassani, chez M. Barbe [illegible] et Chartres.

Ecuries du CRESCENT.
Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.
Nos. 30 & 32, rue Baronne.

AYANT acheté du Col. James Nelligan ses écuries, situées aux Nos 30 et 32, rue Baronne, entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et [illegible] et à prendre soin de toute espèce de buggies et de voitures. [illegible]

Il y a dans l'établissement un grand soin pour l'exercice des animaux [illegible]
JOSEPH ELLIOTT,
Propriétaire.

Dr. J. A. Cantrelle

REPREND activement l'exercice de sa profession.
Résidence, rue Congrès, No. 26, entre Chartres (autrefois Moreau) et Royale (autrefois Casacalvo).
27 juillet—1m

Geo. H. Clarke. Wm Doughty

ORLEANS HOUSE,
A l'angle des rues Commune et Saint-Charles.
CLARKE & DOUGHTY, propriétaires.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans,
Rue Gravier, No. 122, entre les rues Camp et St-Charles.
Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivière et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.
EDWARD RIGNEY, Président;
WM. F. KELLOGG, Vice-Président,
H. F. JANVIER, Secrétaire.

Mélasse de Cuba. Mélasse de Cuba

500 Boucauts MELASSE Muscovado de choix.
200 tierçons do do do
300 barils do do do
Convenable pour les distillateurs,
A vendre par
A. H. D'MAZA
Bureau, rue St-Louis, No 8[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mlle E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DEXON,
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
Pour plus de renseignements, se procurer des [illegible] de l'établissement.